Nations Unies S/PRST/2004/2



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4903e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 janvier 2004 sur le point intitulé « Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies », le Président a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

« Le Conseil de sécurité s'est réuni le 26 janvier 2004 pour examiner le point intitulé "Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies". Les membres du Conseil ont exprimé leurs vues et leurs opinions sur la question et réaffirmé que celle-ci était de la plus haute importance, en soulignant qu'elle devait faire l'objet d'une coopération étroite au sein du système des Nations Unies, y compris le Conseil.

Dans les déclarations, on a insisté sur les tâches importantes auxquelles il fallait s'atteler après les conflits si l'on voulait atteindre l'objectif que constituait la réconciliation nationale, ainsi que sur l'expérience et les compétences acquises par le système des Nations Unies et les États Membres en la matière.

Les membres du Conseil ont estimé qu'il conviendrait d'étudier de plus près comment exploiter ces compétences et ces expériences acquises dans plusieurs domaines clefs, et à quelles fins, afin que le Conseil, le système des Nations Unies, les États Membres de l'Organisation et l'ensemble de la communauté internationale puissent en bénéficier plus aisément et tirer les enseignements du passé pour aller de l'avant, selon qu'il conviendrait.

Le Conseil invite le Secrétaire général à tenir compte des vues sur la question qui ont été exprimées au cours de ce débat lorsqu'il établira son rapport sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la justice et de l'état de droit.

Le Conseil invite tous les États Membres de l'ONU et les autres organes du système des Nations Unies qui disposent de compétence et d'expérience en la matière à prendre part à ce processus. »

04-22145 (F) 260104 260104